

COMMUNE DE VALLECALLE**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT****HAUTE CORSE****DELIBERATION**

SEANCE DU 21aout 2020

DATE DE LA CONVOCATION 11.07.2020	L'an deux mille vingt et le 21aout à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur BELLINI Charles, Maire. Etaient présents : BELLINI Charles, POGGI Augustin, MURATI Alexandre, BLYAU Frédérique, BRUNEAU Yann, Jean Claude DODEMAN MULLER Alexandra, RIOLACCI Jean-Paul, SIMONI Serge. Absents : PALANDRI Damien, BIAGGI Jean Toussaint
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 11	
PRESENTS 09	
ABSENTS 02	
REPRESENTES 00	
VOTANTS 09	
POUR 09	
CONTRE 00	

Jean-Paul RIOLACCI est nommé secrétaire des délibérations du Conseil Municipal

OBJET DE LA DELIBERATION ORGANISATION MAIRIE	<p>Lors de la séance du Conseil Municipal du 21 août 2020, JP Riolacci et Julien Pruneta ont présenté leurs premiers constats sur les mises à niveaux organisationnelles et informatiques qu'il convient d'effectuer pour le bon fonctionnement du service. Ils ont remis au conseil un rapport d'orientation ainsi que des préconisations pratiques pour le classement et à la gestion opérationnelle des dossiers à court terme.</p> <p>Le Maire présente au Conseil Municipal un plan d'action sur ces bases et propose de confier à Julien Pruneta la maitrise pratique des actions à mener sous sa haute main, avec l'assistance de Jean-Paul Riolacci .</p> <p>Après avoir entendu les rapporteurs et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. D'approuver la mise en place d'un nouveau plan de classement et de nouveaux circuits organisationnels et de confier la réalisation du projet à Julien Pruneta, avec l'assistance de JP Riolacci 2. De charger M. le Maire d'exécuter la présente délibération, en indiquant au personnel municipal de suivre les instructions de Julien Pruneta, et en aidant celui-ci dans l'action par des points de coordination réguliers.
--	---

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

LE MAIRE


